

Lettre ouverte à monsieur le Ministre de l'Education nationale.

Angers le 27 mars 2013

Le Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges.

L'association des parents d'élèves des écoles publiques de Beaupréau.

Le Collectif vigilance Laïcité de Maine et Loire :

FCPE – FOL– Francas- FSU – JPA – LDH- OCCE - SNEP - SNES – SNESUP- SNUipp –
Solidarité Laïque - Sud-Education– UNSA Education- SDEN.CGT

Siège : 14 bis avenue Marie Talet – 49100 ANGERS

Objet : collège public de Beaupréau, un reniement lourd de sens.

Monsieur le Ministre,

Parce que, vous ne tenez pas votre engagement sur le collège public de Beaupréau, les collectifs laïques locaux de Maine et Loire tiennent à exprimer publiquement leur amertume et leur doute sur votre volonté politique de vous donner les moyens de promouvoir l'école publique sur tout le territoire. Dans le canton de Beaupréau seul l'enseignement privé continuera à bénéficier de la continuité de l'enseignement de la maternelle à la terminale. Le reniement de votre courrier daté du 26 janvier 2012 est décevant et inquiétant pour l'avenir.

Vous y affirmiez, en vous référant à l'article L 141 du Code de l'Education que *l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les niveaux est un devoir de l'Etat*. En conséquence, dans cette même lettre, *vous souteniez sans réserve* la démarche des collectifs laïques locaux. Celle-ci, devant le refus obstiné du Conseil général de Maine et Loire de construire un collège public à Beaupréau, avait consisté à présenter, le 15 novembre 2010, un vœu au Conseil départemental de l'Education Nationale qui, conformément au décret No 86-486 du 14 mars 1986, demandait à monsieur le Préfet de mettre en demeure le Conseil général de Maine et Loire d'inscrire le collège public de Beaupréau au programme prévisionnel de ses investissements. Bien que ce vœu fut approuvé à l'unanimité moins une abstention, le Préfet du gouvernement Sarkozy n'en tint pas compte.

Le parti pris préfectoral amena alors les collectifs laïques locaux à s'adresser dans un courrier daté du 10 novembre 2011 aux candidates et candidats à l'élection présidentielle. Ils leur demandaient explicitement si, élu(e)s, ils pourvoiraient à l'organisation du service public à Beaupréau. Votre réponse du 26 janvier 2012 mentionnée ci-dessus, au nom de François Hollande, fut sans ambiguïté.

Fortes de cet engagement, le résultat de l'élection présidentielle acquis, les organisations laïques membres du Conseil Départemental de L'Education Nationale ont, lors de la séance du 16 octobre 2012, réactualisé le vœu présenté le 15 novembre 2010. Il fut une nouvelle fois approuvé à une très forte majorité (unanimité moins deux voix). Dans un courrier du 19 octobre 2012, les collectifs laïques locaux vous ont informé de la poursuite de leur démarche. Depuis ils vous ont écrit le 10 janvier 2013 pour vous alerter une nouvelle fois et le 23 février pour vous demander une audience. Ils n'ont reçu aucune réponse.

Les seuls courriers reçus sont ceux de Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes et de Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

Monsieur le Recteur, en réponse au vœu que vos services lui ont fait parvenir, rappelle, dans sa lettre du 7 janvier 2013, que la construction du collège relève de la compétence du Conseil général. Il ignore ainsi le sens du vœu et le contenu des articles auxquels il faisait référence. Il oublie que lorsque la collectivité n'assume pas la compétence qui lui revient, l'Etat, par son représentant, peut obliger à inscrire la dépense et, en cas de refus, s'y substituer provisoirement. Ce sont les finalités politiques et républicaines de l'article R 211-3 et L 211-3 du Code de l'Education. Le but du vœu visait expressément à leur application pour que votre promesse puisse être tenue.

Monsieur le Préfet de Maine et Loire, lui, dans son courrier du 18 février 2013, en reprenant les arguments de son prédécesseur et ceux du Conseil général, annonce qu'il n'envisage pas de donner suite au vœu adopté par les membres du CDEN du 16 octobre 2012.

Ces deux courriers des représentants de l'Etat et votre silence traduisent clairement le renoncement à votre engagement. Ainsi, dans le canton de Beaupréau seul l'enseignement privé continuera à bénéficier de la continuité de l'enseignement de la maternelle à la terminale. Il est certain que l'absence d'un collège public nuira à la réussite du lycée public prévu pour 2015. C'était l'objectif du Conseil général. En n'intervenant pas pour que le vœu du Conseil départemental de l'Education nationale du 16 octobre 2012 soit pris en compte, vous permettez qu'il soit atteint.

Le cadeau local à l'enseignement confessionnel s'ajoutera à ceux que vous lui prodiguez sur le plan national. La liberté de choix d'un collège public pour les parents du canton de Beaupréau aurait certes faiblement compensé, le maintien des avantages alloués par la droite à l'enseignement catholique, l'augmentation à terme du forfait communal pour les écoles privées envisagée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et la probable possibilité pour les établissements supérieurs privés de préparer les masters Education, **mais l'imposer aurait au moins marqué la volonté de ne pas abandonner totalement aux collectivités territoriales le sort de l'enseignement public.**

Le reniement des articles du Code de l'Education permettant à l'Etat d'assurer l'organisation du service public à tous les niveaux est, à la veille de l'acte III de la décentralisation, un très mauvais présage pour le développement de l'école laïque.

Les collectifs laïques locaux doutent désormais, fortement, de votre engagement laïque.

Les collectifs et l'association des parents d'élèves des écoles publiques de Beaupréau vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de leurs sentiments laïques et républicains

Le Collectif
vigilance laïcité
de Maine et Loire

Le Collectif pour
la promotion de l'école
publique dans les Mayennes

L'association des parents
d'élèves des écoles
publiques de Beaupréau

Le coordonnateur
Jack Prout

Le coordonnateur
Jean-Bernard Audureau

La vice-présidente
Monique Pasquier.

